

Date de dépôt: 25 octobre 2001

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition sur la sécurité à la promenade
de l'avenue d'Aïre**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 mai 2001, le Grand Conseil, sur la base d'un rapport de la Commission des pétitions déposé le 24 avril 2001, a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition suivante :

Pétition sur la sécurité à la promenade de l'avenue d'Aïre

Dépôt: 14 décembre 2000

Nous, parents d'élèves de l'Ecole de Cayla, ne tolérons plus la mise en danger de nos enfants par des automobilistes empruntant la promenade de l'avenue d'Aïre pour amener leurs enfants à l'école.

N.B. : 49 signatures

M^{me} Myriam Sormanni-Lonfat

Le Conseil d'Etat précise que la configuration des lieux, en l'occurrence les promenades pour piétons ainsi que la signalisation en place, interdit *de facto* toute circulation et tout stationnement. *De jure*, le respect de la signalisation est contrôlé par les forces de l'ordre.

Une réunion a eu lieu à la promenade de l'avenue d'Aire, le 4 janvier 2001, avec les pétitionnaires, des représentants de l'Office des transports et de la circulation (OTC), la gendarmerie et des agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève. Il en est ressorti que seule la mise en place d'éléments physiques supplémentaires, tels que bornes, chaînes ou autres signes matériels seraient de nature à renforcer les prescriptions. Il convient de noter qu'il appartiendrait à la Ville de Genève, propriétaire des lieux, d'engager les travaux.

La campagne de prévention de la brigade d'éducation et de prévention (BEP) de la gendarmerie a repris dès la rentrée 2001, notamment à l'école de Cayla.

Cette campagne inclut la distribution d'affichettes exhortant les parents d'élèves à se parquer à distance de l'école, afin de ne pas mettre en danger les enfants.

Pendant la même période, la gendarmerie du poste de la Servette marque une présence accrue dans les environs du chemin du Nant-Cayla.

Par ailleurs, l'OTC étudie actuellement la mise en place de feux sur le passage piétons traversant l'avenue d'Aire, à la hauteur de la COOP, soit au milieu du tronçon compris entre le centre des Sports et la rue Camille-Martin. Cette mesure est destinée à accroître la sécurité pour les piétons traversant à cet endroit. Sa réalisation est prévue encore pour 2001.

Dans le même contexte, la mise en place d'une voie bus à la montée, en direction du Lignon est également à l'étude.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Carlo Lamprecht